C/2026/2945

27.5.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12410 — TOTALENERGIES / MASDAR / JV)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/2945)

1. Le 20 mai 2026, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— TotalEnergies SE («TotalEnergies», France),

— Abu Dhabi Future Energy Company – Masdar P.J.S.C («Masdar», Émirats arabes unis), contrôlée par Abu Dhabi Developmental Holding Company P.J.S.C («ADQ», Émirats arabes unis),

— une entreprise commune nouvellement créée («JV HoldCo», Émirats arabes unis).

La concentration est réalisée par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— TotalEnergies est une entreprise multiénergie intégrée internationale, présente dans plus de 130 pays, dans tous les secteurs de l'industrie pétrolière et gazière, notamment les marchés en amont (exploration, développement et production d'hydrocarbures) et les marchés en aval (raffinage, pétrochimie, produits chimiques de spécialité, négoce et transport de pétrole brut et de produits pétroliers, et commercialisation). Elle est également active dans les secteurs des énergies renouvelables, de la production d'électricité et de la neutralité carbone (efficacité énergétique, captage, utilisation et stockage du carbone, hydrogène, et solutions fondées sur la nature),

— Masdar est une entreprise présente dans le secteur des énergies renouvelables et du développement durable, qui propose des solutions dans les domaines de l'énergie, de l'eau, du développement urbain et des technologies propres, dans les Émirats arabes unis et dans le monde entier. Elle est promoteur et gestionnaire de projets d'énergie renouvelable à grande échelle, de projets de réseaux locaux et de conseils en matière de services énergétiques. Elle est particulièrement active dans la production d'énergie photovoltaïque, d'énergie solaire concentrée, d'énergie éolienne et d'énergie provenant de la valorisation des déchets. Masdar propose également des solutions de stockage de l'énergie et s'emploie à mettre au point des technologies de démonstration dans le domaine des énergies renouvelables.

3. Les activités de JV HoldCo seront les suivantes: participation exclusive au développement, au financement, à la construction, à l'exploitation, à la gestion et à la maintenance de projets d'énergie solaire photovoltaïque à grande échelle (à l'exception des projets commerciaux et industriels d'énergie solaire photovoltaïque sur toitures), d'énergie éolienne terrestre et de stockage d'énergie par batterie, en Azerbaïdjan, en Indonésie, au Japon, au Kazakhstan, en Malaisie, aux Philippines, à Singapour, en Corée du Sud et en Ouzbékistan.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12410 — TOTALENERGIES / MASDAR / JV

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE